



Original : français

N° : ICC-02/11-01/11

Date : 8 juin 2012

LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE I

Composée comme suit : Mme la juge Silvia Fernández de Gurmendi, juge président
M. le juge Hans-Peter Kaul
Mme la juge Christine Van den Wyngaert

**SITUATION EN CÔTE D'IVOIRE
AFFAIRE
*LE PROCUREUR c. LAURENT GBAGBO***

Public avec 1 annexe confidentielle

**Communication par la Défense du Président Gbagbo de la version amendée de
l'inventaire des éléments de preuve à décharge**

Origine : Équipe de la Défense du Président Gbagbo

Document à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

M. Luis Moreno-Ocampo, Procureur
Mme Fatou Bensouda, Procureur adjoint

Le conseil de la Défense

Me Emmanuel Altit
Me Agathe Bahi Baroan
Me Natacha Fauveau Ivanovic

Les représentants légaux des victimes

Les représentants légaux des demandeurs

Les victimes non représentées

**Les demandeurs non représentés
(participation/réparation)**

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Le Bureau du conseil public pour la Défense

Les représentants des États

L'amicus curiae

GREFFE

Le Greffier

Mme Silvana Arbia

Le Greffier adjoint

M. Didier Daniel Preira

La Section d'appui aux conseils

L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

La Section de la détention

La Section de la participation des victimes et des réparations

Autres

1. En vertu de l'Article 61(6) du Statut de Rome, de la Règle 121(6) du Règlement de Procédure et de Preuve, ainsi que de la Décision de la Chambre Préliminaire III datée du 24 janvier 2012 intitulée « *Decision establishing a disclosure system and a calendar for disclosure* »¹, la Défense a déposé l'inventaire des pièces à décharge de la Défense contenant 250 documents le 1^{er} juin 2012².

2. Le 4 juin 2012, la Chambre Préliminaire a autorisé la Défense à rajouter trois documents à son inventaire de pièces³. C'est pourquoi la défense dépose dans l'annexe 1 à la présente requête une version amendée de son inventaire de pièces à décharge. Celle-ci est classée confidentielle puisqu'elle contient des informations relatives à des documents confidentiels.

3. La version amendée de l'inventaire des pièces à décharge de la Défense contient 253 documents.



Emmanuel Altit

Conseil Principal de M. Laurent Gbagbo

Fait le 8 juin 2012, À La Haye, Pays-Bas

¹ ICC-02/11-01/11-30.

² ICC-02/11-01/11-135 et ICC-02/11-01/11-135-Conf-Anx1.

³ E-mail de la Chambre Préliminaire à la Défense du Président Gbagbo daté du 4 juin 2012 et intitulé « RE: Demande de clarification de la décision du Juge du 1er juin 2012 ».